

2025-06-118

RÉVISION DU MANDAT D'ÉTUDE DE MISE À NIVEAU DE L'ÉMISSAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat ayant pour but de cibler les besoins en relevés et études dans le cadre de la mise à niveau de l'émissaire, tel qu'approuvé par le conseil municipal en mai 2024 et accordé à la firme d'ingénierie WSP au montant de 5 000 \$ (résolution #2024-05-125), n'a pas pu être exécuté avant le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet dudit programme a confirmé qu'il n'était pas possible d'inclure des travaux faits après le 31 décembre 2024 dans la TECQ 2019-2024 ni d'obtenir une bonification à l'enveloppe prévue pour la TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la détermination des besoins en dits relevés et études pourraient permettre d'inclure les frais qui leurs sont rattachés au programme de subvention de la TECQ 2024-2028 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la tenue l'évaluation des besoins pour les études concernant la mise à niveau de l'émissaire en s'appropriant au surplus le 5 000 \$ plus taxes qui n'est plus couvert par la subvention de la TECQ.

2025-06-119

PLANS D'INGÉNIERIE RÉFECTION DE LA ROUTE CENTRALE – MANDAT POUR ÉTUDES HYDROLOGIQUES ET HYDRAULIQUE ET AJOUT DE DEUX PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) spécifie que des études et cueillettes de données plus détaillées doivent être effectuées après le dépôt du PIIRL afin de déterminer la nature des interventions à planifier ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie responsable de la confection des plans et devis d'appel d'offres pour la réfection de la route Centrale (admissible à une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* – PVAL volet Redressement et sécurisation) suggère l'ajout d'analyses hydrologiques et hydrauliques ainsi que des travaux de remplacement de deux ponceaux supplémentaires au mandat présentement en cours ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve le budget d'honoraires complémentaires au montant de 3 930 \$ plus taxes pour les études hydrologiques et hydrauliques ainsi que l'ajout de deux (2) ponceaux au mandat initial de confection des plans et devis d'appel d'offres pour la reconstruction de la route Centrale en s'appropriant le total de la dépense au surplus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

2025-06-120

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 10 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »